

Formulaire de remboursement des bons BienWenue

Merci de compléter le présent formulaire lors de chaque remboursement. Vous pouvez déposer les bons encaissés, ainsi que le présent formulaire directement dans la boîte aux lettres de la commune avec la mention BienWenue (Hôtel de Ville, Rue du Lac 2, 1800 Vevey) ou les retourner par courrier à Ville de Vevey, Direction des finances et de l'économie, BienWenue, Rue du Lac 2, 1800 Vevey.

La ville de Vevey ne peut, en aucun cas, être tenue responsable de la perte du courrier contenant les bons lors de leur acheminement.

Le remboursement des bons se fait le 1^{er} et le 3^{ème} vendredi de chaque mois, sauf exceptions. Les bons sont à retourner jusqu'au vendredi pour un paiement le vendredi suivant.

Les bons peuvent être retournés à la commune jusqu'au 31 janvier 2022. Après cette date, plus aucun bon ne sera remboursé.

Le remboursement est effectué sur le compte bancaire ou postal transmis lors de l'inscription au programme.

1. Numéro de partenaire	2. Nom du commerce
3. Coordonnées du· de la représentant·e du commerce	
Nom :	Prénom :
Adresse mail :	
Numéro de téléphone :	
4. Remboursement des bons	
Nombre de bons envoyés pour remboursement :	
Montant du remboursement par bon : CHF 10.- + 10% = CHF 11.-	
Valeur totale du remboursement :	bons à CHF 11.- = CHF

Par ma signature, je certifie que les informations, ci-dessus, sont conformes à la réalité.

Lieu

Signature

Date
